

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 26

Pouvoirs : 4

Votants : 30

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

N°2025-53

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 07 novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Christophe Géroutard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Pascal Rampoux

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Thierry Dauchart pouvoir à Pierre Hachin, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Bertrand Jayat pouvoir à Bruno Grancoing

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Agnès Varachaud

**Objet : Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2025.
Décision Modificative n°2025-01.**

Monsieur le Président explique que, consécutivement à la délibération n°2025-51, par laquelle le Conseil Communautaire a choisi de mettre en place des provisions sur chacun des budgets de l'EPCI, et ce consécutivement à la constatation de créances douteuses, il convient également de retracer la mise en œuvre de ces provisions en termes budgétaires. Il convient donc de modifier les budgets de l'exercice 2025 en ce sens.

S'agissant du Budget Annexe « Ordures Ménagères », cette décision modificative n°2025-01 porte sur :

- Un total de recettes et de dépenses de fonctionnement de 0,00 €
- Un total de recettes et de dépenses d'investissement de 0,00 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier comme suit le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2025.

Recettes de Fonctionnement					Recettes d'Investissement			
Chapitres	Articles	Recettes nouvelles	Total		Chapitres	Articles	Recettes nouvelles	Total
TOTAL		0,00 €	0,00 €		TOTAL			
Dépenses de Fonctionnement					Dépenses d'Investissement			
Chapitres	Articles	Dépenses nouvelles	Total		Chapitres	Articles	Dépenses nouvelles	Total
65	6588	-25 375,00 €	-25 375,00 €					
68	6817	25 375,00 €	25 375,00 €					
TOTAL		0,00 €	0,00 €		TOTAL			

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD